

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 16 juillet 2011, à 10h00 au 924 Île Verte à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire
Denis Charlebois, conseiller siège no 1
George Calder, conseiller siège no 2
Françoise Tassé, conseillère siège no 3
René Pelletier, conseiller siège no 4
Richard Lessard, conseiller siège no 5

Était absente : France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 10h08 par le maire Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.127 D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin et de la séance extraordinaire du 23 juin 2011.

La conseillère Françoise Tassé demande d'apporter deux (2) corrections à la résolution CM 2011.06.114, dans le titre du règlement et à l'article 6.3.22.1 ajouter une virgule avant et après l'expression : ,de type autoportante,.

Proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.128 D'ACCEPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin, avec les corrections mentionnées ci-dessus, et de la séance extraordinaire du 23 juin 2011, tels que présentés.

4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER

a) Approbation des comptes

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes mensuels.

Proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.129 QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 9964 à 10 003 les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 83 175,43\$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

b) État des revenus et des dépenses

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron a remis aux membres du conseil, l'état des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011.

5. Affaires nouvelles et / ou à suivre

a) Contrat- Barrage Sud

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues suite à une demande de soumission par invitation;

Considérant que les membres du comité de sélection ont complété la grille de pondération pour la réalisation du projet 2011-05 pour la préparation du devis et des plans du barrage au Sud;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.130 DE retenir les services des «Consultant S.M. Inc.» pour la préparation du devis et des plans du barrage au Sud, tel que stipulé dans le devis, pour un montant forfaitaire de 55 823,25\$, taxes incluses;

D'AUTORISER le maire Luc Lamond et la directrice générale, Luce Bergeron à signer un contrat pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles.

b) Mandat- Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats

Considérant que la municipalité a reçu une requête introductive d'instance en cassation d'une résolution du conseil municipal et d'une modification à un règlement municipal et requête en injonction interlocutoire;

Considérant que la municipalité désire se faire représenter à la Cour Supérieure;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.131 De mandater la firme Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats afin de représenter la municipalité de Lac-des-Seize-Îles dans ce dossier.

c) Demande de soumission- Localisation de terrains VPT

Considérant que deux (2) propriétaires ont manifesté le désir d'acquérir des lots adjacents à leur propriété, par l'entremise de la vente pour taxe;

Considérant que ces parties de lots font l'objet d'arrérages de taxes depuis plus de trois ans;

Considérant que la municipalité doit faire localiser les dites parties de lots avant de procéder à la transmission pour la vente pour taxe, en 2012;

Considérant que les frais de localisation des terrains seront inclus lors de la vente pour taxe, donc la municipalité récupérera ce montant;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.132 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à retenir les services d'un arpenteur-géomètre pour préparer le plan de localisation des parties de lot suivantes : P 24C-28 dans le rang 9 du canton Wentworth, P 35- 210 à 217 rang 2 du canton Montcalm et le P 35-219 à 225 dans le rang 2 du canton Montcalm.

d) Exploitation d'une descente à bateau pour fins publiques

Considérant que toutes activités commerciales, publiques ou pour fins d'accès public sont assujetties à l'obtention d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, de la Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune et de la Loi sur le régime des eaux et de toute autre loi;

Considérant qu'il existe sur le lac des Seize-îles et dans la Baie des Sœurs des accès à des fins publiques, autre que municipales;

Considérant que les membres du conseil désirent aviser le Ministère du développement durable et des parcs sur l'exercice de cette activité;

Considérant que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles demande au ministère de l'informer sur quiconque a obtenu du ministre, un certificat d'autorisation;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.133 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à communiquer avec le Ministère du développement durable et des parcs et de transmettre la présente résolution.

e) Mandat à un arpenteur-géomètre- chemin du Petit Pont

Considérant que le conseil municipal désire faire préparer un plan de localisation incluant les différents niveaux de sol ainsi que l'installation de borne sur le chemin du Petit Pont, entre le chemin du Village (route 364) et la rue de l'Église;

Considérant que des travaux sont prévus sur le chemin du Petit Pont au cours de l'année 2012;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.134 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à retenir les services d'un arpenteur-géomètre pour préparer le plan de localisation incluant les différents niveaux de sol ainsi que l'installation de borne sur le chemin du Petit Pont.

f) Estimé -réfection du quai central- chemin du Village

Considérant que le conseil municipal désire faire effectuer des améliorations sur le quai central sur le chemin du Village;

Considérant que le quai présente plusieurs anomalies sur son tablier ainsi que sur les abords où sont installés les quais flottants;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.135 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à faire effectuer les réparations requises sur le quai central. L'entrepreneur devra utiliser les pièces de bois que la municipalité détient pour faire les réparations.

g) Surveillance de chantier- Pavillon

Considérant que le contrat pour la construction du pavillon a été octroyé à l'Équipe Landco inc;

Considérant que le conseil municipal désire faire effectuer la surveillance des travaux de chantier à un tiers;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.136 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à retenir les services de André Gélinas et Associés selon le taux établi à 250\$ par visite, au nombre maximum de cinq (5) incluant un rapport recommandant le versement du paiement à l'entrepreneur, à la condition que les travaux soient conformes aux plans et devis.

h) Dérogation mineure 2011-01

Considérant que madame Denise Cloutier, propriétaire du 65 chemin Braidwood, a transmis une demande de dérogation mineure portant le numéro 2011-01;

Considérant que deux (2) dérogations mineures ont déjà été accordées par la Municipalité sur la dite propriété ;

Considérant que selon le certificat de localisation # 8492, établi par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, indiquant à l'article 3.10, que la position du bâtiment principal bénéficie de droit acquis ;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme, a pris connaissance de tous les documents présentés par la propriétaire du 65, chemin Braidwood et recommande de refuser la dérogation mineure 2011-01;

Le maire Luc Lamond donne l'occasion, aux personnes intéressées de se faire entendre par le conseil lors de la présente séance ordinaire;
Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à la majorité des conseillers :

CM 2011.07.137 DE refuser la demande de dérogation mineure no 2011-01 présenté par Madame Denise Cloutier pour la propriété du 65 chemin Braidwood.

Contre la résolution : les conseillers Richard Lessard et Denis Charlebois.
Pour la résolution : les conseillers George Calder, René Pelletier.

i) Dérogation mineure 2011-02

Considérant que le copropriétaire monsieur Normand Bousquet du 227, chemin Millette a transmis une demande de dérogation mineure portant le numéro 2011-02;

Considérant que la demande tel que présentée a un caractère mineur ;

Considérant que l'effet de la demande ne nuit pas à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme, a pris connaissance de tous les documents présentés par le copropriétaire du 227, chemin Millette et recommande d'accepter la dérogation numéro 2011-02 ;

Le maire Luc Lamond donne l'occasion, aux personnes intéressées de se faire entendre par le conseil lors de la présente séance ordinaire;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.138 D'accepter la demande de dérogation mineure no 2011-02 présenté par Monsieur Normand Bousquet, copropriétaire pour la propriété du 227 chemin Millette.

6. COMMUNIQUÉ DE CORRESPONDANCE

a) Ristourne de la M.M.Q.

La Mutuelle des municipalités du Québec a transmis la part de la ristourne de la municipalité soit un montant de 573\$, tel qu'annoncé dans une correspondance en date du 14 janvier 2011.

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Marge de crédit

Considérant que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles désire maintenir

sa marge de crédit au montant de 50 000\$ auprès de la Caisse populaire de Saint-Sauveur;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.139 D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à transmettre les documents requis concernant la révision de notre dossier pour l'année 2011-2012.

b) Achat de bouées réglementaires

Considérant que la représentante de Transport Canada a rencontré la directrice générale Luce Bergeron, le 14 juillet dernier;

Considérant que quatre (4) bouées de vitesse sont actuellement défectueuses;

Considérant que la municipalité devra, lors de l'achat de nouvelle bouée de vitesse ou de bouée d'avertissement, suivre les procédures indiquées dans le «Guide de l'affichage simplifié à l'usage des municipalités».

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.140 D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à faire l'achat de deux (2) nouvelles bouées de vitesse selon le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments.
Un montant de 1 000\$ est disponible dans le budget pour cet achat.

8. RAPPORT DU MAIRE

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujets.

9. PÉRIODE DE QUESTION

La parole est donnée aux citoyens.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition du conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.07.141 De lever la séance ordinaire, il était 12h25.

Luc Lamond
Maire

Luce Bergeron,
D.G. et sec.-trésorière

LISTE DES DÉBOURSÉS PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 16 juillet 2011			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	CHÈQUE	MONTANT
Hydro-Québec	Éclairage des rues	9964	1 659.57 \$
Bell Mobilité	Pagelettes alphanumériques	9965	8.85 \$
Visa	Conférence web - Dérogations	9966	56.96 \$
Bell Canada	Ligne 1-800	9967	39.59 \$
Fédération Qué. Des Municipalité	Congrès F.Q.M. 2011	9968	1 310.14 \$
Réseau des femmes des Laurentides	Formation	9969	160.00 \$
Luce Bergeron	Congrès A.D.M.Q. frais	9970	455.05 \$
	Annulé	9971	0.00 \$
Poralu Marine Inc.	Infrastructures quais sud	9972	36 481.06 \$
Donald Smithers	Pose bouées - clignotants - vitesses	9973	2 441.81 \$
Groupe Ultima Inc.	Assurance	9974	13 329.61 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 31 MAI 2011			55 942.64 \$
Bell Canada	Centre - organisme - débarcadère	9975	613.07 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	9976	51.16 \$
C. Lamont	Entretien ménager	9977	210.00 \$
Luce Bergeron	Achat Céramiques cuisine	9978	134.39 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 3 JUIN 2011			1 008.62 \$
DÉPÔTS DIRECTS	# de dépôt		
Au 30 juin 2011	503250 @ 503278		14 842.05 \$
Au 8 juillet 2011	503279 @ 503285		3 227.43 \$
TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS			18 069.48 \$
DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU 16 JUILLET 2011			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	CHÈQUE	MONTANT
La Gourmandine Traiteur	Acompte buffet J. Culturelle	9979	543.66 \$
	Annulé	9980	0.00 \$
	Annulé	9981	0.00 \$
François Zubieta	Joints et peinture cuisine	9982	1 464.17 \$
Buscio Inc	Impression billets J. Culturelle	9983	387.35 \$
Christiane Lamont	Déplacement - Dépôt	9984	24.75 \$
Danielle Savoie	Déplacement - St-Sauveur	9985	25.15 \$
Les entreprises Maillette	Produit nettoyeurs - P. toilettes +	9986	171.00 \$
Équipe Laurence - experts conseils	Déplacement poteau - quai sud	9987	729.12 \$
Équipement de bureau R. Légarer	Location du Photocopieur	9988	145.82 \$
Les extincteurs Deville	Entretien des extincteurs	9989	250.64 \$
Gaby Deslauriers	Pièce pour tracteur	9990	11.28 \$
Hakim Hani	Déplacement - repas	9991	143.88 \$
H. Dagenais et Fils inc.	Pièce bouées - chiffres quais	9992	560.33 \$
Lac-des-Seize-Îles Station	Eau - Essence - aliments	9993	223.09 \$
Toilettes Québec	Location du Photocopieur	9994	142.21 \$
Centre de jardins Lorrain	Sellette - écrous - tuteurs	9995	128.17 \$
Luc Lamond	Déplacement	9996	42.30 \$
Luce Bergeron	Déplacement	9997	206.10 \$
M.R.C. des Pays-D'en-Haut	Mise à jour - tenue à jour	9998	1 146.10 \$
Petite caisse	Frais de poste - aliments	9999	150.14 \$
Prévost Fortin d'Aoust	Frais juridique	10000	455.70 \$
Les services R.C. Miller	Conteneur lac - contrat serv.	10001	3 873.44 \$
Serrurier Laurentien	Cadenas débarcadère village	10002	155.22 \$
Le tarto	Buffet dîné des Maires	10003	402.50 \$
Total de la demande d'autorisation au 10 mars 2011			11 382.12 \$
Déboursés au 30 JUIN 2011			55 942.64 \$
Déboursés au 8 JUILLET 2011			1 008.62 \$
Dépôts directs au 8 JUILLET 2011			14 842.05 \$

Grand Total :

83 175.43 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses de la demande d'autorisation.

Luce Bergeron, D. G et Sec.-très.